



Paris, le 04 DÉC. 2025

Le Président

à

**Mesdames et Messieurs les délégué(e)s titulaires
des communes, des communautés et
établissements publics territoriaux syndiqués**

CONVOCATION

Chère collègue, cher collègue,

Dans le prolongement de ma lettre n°148472 du 23 juillet 2024, je vous confirme que la prochaine réunion du Comité syndical aura lieu **en présentiel** :

**le jeudi 11 décembre 2025 de 10 heures à 13 heures
à la Maison de la Chimie
28, rue Saint-Dominique - 75007 Paris**

Métro : lignes 8 et 13 : Invalides - ligne 12 : Assemblée Nationale

RER C : Esplanade des Invalides

Bus n° 69 : Esplanade des Invalides - **n° 93** : Invalides

Parking : Indigo Paris Invalides 23 rue de Constantine 75007 Paris

☎ : 06 26 85 94 23 – courriel : instances@sedif.com

à l'effet d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour annexé à la présente convocation.

Cette séance, notamment consacrée au vote du Budget pour l'exercice 2026 sera suivie d'un déjeuner.

IMPORTANT

Je me permets de souligner l'importance de votre présence, pour que le quorum permettant au Comité de délibérer valablement soit atteint.

- En cas d'empêchement de votre part, il est indispensable d'inviter le délégué suppléant de votre commune ou EPCI à vous remplacer, en prenant soin de lui remettre la présente convocation et les documents qui vous ont été adressés par voie dématérialisée.
- En cas d'empêchement de sa part, vous pouvez donner pouvoir écrit à un autre délégué titulaire de votre choix, chaque délégué ne pouvant cependant disposer que d'un seul mandat.
- En aucun cas, un délégué suppléant ne peut recevoir ou donner pouvoir.

Tout pouvoir adressé par télécopie doit être confirmé par l'envoi de l'original dans les meilleurs délais.

- Lors de votre arrivée, vous voudrez bien signer impérativement la feuille de présence tenue à votre disposition à l'entrée de la salle.

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie d'agréer, chère collègue, cher collègue, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

A vous

André Santini

André SANTINI
Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



ORDRE DU JOUR DU COMITE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025



Désignation du secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité du 16 octobre 2025
2. Liste des délibérations examinées par le Bureau au cours de sa séance du 7 novembre 2025
3. Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Comité
4. Budget primitif 2026 :
 - a. Vote du budget primitif de l'exercice 2026
 - b. Autorisations de programme et échéanciers de paiement
 - c. Fixation de la part syndicale du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2026
5. Programme de Recherche et Développement 2025 et 2026
6. Fixation des contrevaleurs
 - a. redevance perçue pour le compte de Voies Navigables de France - exercice 2026
 - b. redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - exercice 2026
 - c. redevance perçue pour le compte de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs - exercice 2026
7. Contrat de délégation de service public :
 - a. Avancement du programme des travaux délégués 2025
 - b. Programme prévisionnel des travaux délégués 2026
8. Programme International de Solidarité Eau 2026
 - a. Etat d'avancement des opérations
 - b. Programme principal exercice 2026 : attributions des subventions
9. Représentation du SEDIF dans les organismes, aux congrès et manifestations organisés par diverses institutions ainsi que dans le cadre du programme Solidarité Eau durant l'exercice 2026, et modalités de prise en charge des frais de déplacement
10. Demande d'adhésion partielle de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges
 - a. Cadre de l'adhésion notamment en matière de transfert des biens
 - b. Avenant n°1 à la convention d'achat d'eau en gros auprès d'eau du Sud Parisien
11. Mise en œuvre de l'adhésion de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour les communes de Saclay et de Vauhallan :
 - a. Avenant au contrat de délégation de service public de l'eau potable entre le Syndicat intercommunal des Eaux du Plateau de Saclay et la société Suez Eau France
 - b. Fixation de la part syndicale du prix de l'eau
 - c. Fixation de la contrevaleur de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable perçue pour le compte de l'AESN - exercice 2026
 - d. Convention de vente d'eau en gros
12. Modification du tableau des effectifs
13. Création de postes
14. Protection sociale complémentaire – Modification de la participation employeur pour le risque prévoyance
15. Actualisation du RIFSEEP